

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à Trémolat suivie d'un moment convivial autour du verre de l'amitié.



## MARRONS GRILLÉS ET VIN CHAUD

Vendredi 8 décembre, un grand nombre d'administrés a pu se réunir sur la place de la mairie autour d'un verre de vin chaud accompagné de marrons grillés. Ce moment convivial a permis de partager, d'échanger et aussi de profiter des décorations de Noël. M. Le Maire et son Conseil Municipal tiennent à remercier les bénévoles pour l'installation de la crèche, ainsi que l'organisation de la soirée.



Remerciements particuliers à John pour le vin chaud, James pour les marrons grillés ainsi qu'au Comité des Fêtes pour le prêt du matériel.

## ÉLAGAGE ARBRES

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord envisage de réaliser une campagne d'élagage des arbres, branches et haies se situant sur l'emprise du domaine public routier (Voies Communales et Chemins Ruraux), et d'abattre les arbres menaçant de tomber sur les voies de circulation de notre commune dans le début du mois de janvier 2018.

Aussi, l'ensemble des propriétaires fonciers concernés par ces travaux devront prendre leurs dispositions afin d'élaguer ou d'abattre eux-mêmes les arbres concernés, s'ils le souhaitent, et ce avant leur intervention. Les personnes ne souhaitant pas ces interventions doivent se signaler en mairie.

Voici la liste des routes concernées: Voie Communale n°201, Voie Communale n° 501 Lestevaine, Voie Communale St Geniès-Soulalève, Voie Communale n°502 St Geniès, Voie Communale n°407 Lescodelpont, Voie Communale n°602 Les Courdilles, Voie Communale n°605 Terre Basse, Voie Communale n°103 Clidoux Hauts, Voie Communale n°505 Bosredon, Voie Communale n°400 Rocamadou, Voie Communale n°206 Bosredon Nord, Voie Communale n°604 La Cabane, Voie Communale n°203 Le Cingle, Voie Communale n° 4 Les Pauties-Soulalève, Voie Communale n°503 Le Puch, Voie Communale n°402 Grange Neuve et la Voie Communale n°105 La Queyssou.

Le bois coupé sera stocké sur place, avec à la charge du propriétaire l'évacuation le plus tôt possible afin d'éviter l'encombrement des accotements et fossés, et tout risque de vol.

Pour information : Les grosses branches (d'un diam sup à 15 cm) surplombant la chaussée ne seront pas coupées pour éviter d'abîmer le matériel lors de la chute. En cas de présence d'un câble de téléphone ou d'électricité proche d'une branche à couper, les travaux d'élagage ne se feront pas pour éviter toute dégradation. N'hésitez à vous adresser au secrétariat de mairie où une carte des voies concernées est consultable.

## LE GRENIER

### SONO et LAVE VAISSELLE

Après plusieurs constats de dysfonctionnement des équipements de la salle des fêtes lors des manifestations, le conseil municipal a décidé de remplacer la sono ainsi que le lave vaisselle afin d'améliorer le confort de cette salle. Cependant, nous attirons votre attention sur le respect du matériel et nous vous demandons de bien informer la personne en charge des états des lieux si vous rencontrez un problème d'utilisation du matériel mis à disposition.

### NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE

Afin de répondre aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public, une rampe pour l'escalier de la scène a été installée, conformément à l'étude réalisée par le Conseil Départemental.

Les agents techniques communaux ont effectué la peinture de la hotte de la cuisine avec une peinture ignifugée, pour répondre aux normes de sécurité ; Un escalier coupe-feu d'accès aux combles sera également créé. En outre, concernant l'accessibilité aux malvoyants, les contre marches de l'escalier montant à la scène ont été peintes de couleur contrastantes et les nez de marche équipés de bandes rugueuses. Par ailleurs, les baies vitrées de la salle du hangar ont également été matérialisées par des bandes de couleur à 2 hauteurs.

## REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE

La Commune de TREMOLAT engage une Procédure de REPRISE de CONCESSIONS en état d'ABANDON.

La liste des concessions susceptibles de reprise est affichée à l'entrée du cimetière et au panneau d'affichage, place de la mairie.

Si vous êtes concernés veuillez-vous faire connaître au secrétariat de mairie.

IL EST RAPPELÉ :

Que le concessionnaire ou ses ayant-droits ont pour obligation de **faire connaître leurs adresses successives à la mairie**. Cette obligation permet par exemple à la mairie de prévenir le concessionnaire si sa sépulture est dégradée, ou de le prévenir de l'état d'abandon et du risque de reprise de la sépulture par la commune. Les ayant-droits du concessionnaire ont pour obligation de se faire connaître auprès du service des cimetières et de présenter la preuve de leur succession. A défaut, ils ne pourront utiliser la sépulture.

La reprise de la concession ne peut être prononcée qu'après un délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité. Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal. Durant ce délai, aucun acte d'entretien ne doit être constaté.

A l'issue de cette procédure, le Maire peut faire enlever les matériaux, monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession abandonnée 30 jours après la publication de l'arrêté prononçant la reprise.

Le Maire fait exhumer les restes des personnes inhumées dans chaque emplacement repris. Le caractère familial de l'inhumation devant être respecté pour chaque concession, ces restes sont rassemblés dans un cercueil de grandeur appropriée. Le maire fait aussitôt réinhumer ces restes dans un ossuaire : caveau communal. Ces noms sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public. Ces obligations subsistent même si aucun reste n'a été retrouvé.

Lorsque toutes ces formalités auront été accomplies, la commune pourra à nouveau concéder le terrain repris à une autre personne.

## CORRESPONDANT FRELONS

Depuis le mois d'août, 26 nids de frelons et 4 nids des guêpes ont été détruits. Un grand merci à Bernard LAFON (Maçon) pour ses services.

## En Mairie

### PACS :

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les mairies sont compétentes dans l'instruction des PACS. Merci de contacter le secrétariat de mairie pour toutes informations.

### FEUX DE JARDIN :

**Rappel:** Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre à la fin février, toutes les personnes qui désirent faire brûler des végétaux devront déposer une déclaration en mairie. L'arrêté préfectoral concernant ces feux est consultable en mairie et sur le site internet « www.tremolat.fr ».

### PERMANENCE ELECTORALE :

M. Le Maire tiendra une permanence le 30.12.2017 de 15h à 17h pour ceux ou celle qui n'auraient pas eu la possibilité de s'inscrire avant sur la liste électorale.

### Recensement des jeunes Trémolacois

**BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qu'il faut **impérativement conserver** dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## ALERTE CITOYEN

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons proposé de bien vouloir remplir une fiche d'inscription afin d'adhérer au programme « Alerte Citoyen » qui a été choisi pour remplir cette mission, c'est une plateforme de communication qui permet de vous informer en cas d'urgence mais aussi pour les informations de la vie de la commune. Les personnes ayant choisi de s'inscrire recevront par SMS, les urgences liées aux intempéries, coupure d'électricité, travaux imprévus... les administrés n'ayant pas de téléphone portable et nous ayant fourni leur numéro de téléphone fixe recevront des messages vocaux.

Enfin, pour ceux qui ont communiqué leur adresse mail, ils recevront les informations de la vie communale (manifestations, informations diverses...).

Le système est d'ores et déjà mis en place.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement complémentaire des fiches d'inscription sont à votre disposition. Pour votre information, les décès ne feront pas partie des informations communiquées, en raison du respect des volontés des familles.

## ecole

### PROJET DE CLASSE

Cette année, les élèves de Trémolat vont s'engager dans un projet sur le thème de l'eau avec notamment une collaboration avec l'association MIGADO qui travaille sur la réintroduction du saumon dans la Dordogne.

Le jeudi 7 décembre, un intervenant de l'association MIGADO est venu en classe pour présenter son association mais aussi pour faire découvrir aux élèves le mode de vie du saumon.

Le jeudi 21 décembre, les enfants se sont rendus à la pisciculture de Bergerac, en face du barrage, pour observer les saumons ainsi que leur mode de reproduction. En avril, les élèves auront la chance d'accueillir dans la classe un incubateur pour observer la croissance du saumon.

Au cours de l'année, d'autres sorties pédagogiques sont programmées notamment la visite de l'aquarium du Bugue, la visite du barrage de Tuilières avec l'ascenseur à poissons et la visite du moulin de la Rouzique. Une animatrice du SYGED interviendra également à la fin de l'année scolaire sur le thème des déchets et de l'eau.

En parallèle, les enfants continueront encore cette année de participer à la « Grande lessive » dont la première manifestation avait lieu le 19 Octobre avec pour thème « Ma vie vue d'ici et de là ».

Une rencontre sportive avec les élèves de Calès est également envisagée en fin d'année scolaire.

### FRUITS A LA RÉCRÉ

La municipalité en accord avec l'enseignante a souhaité adhérer au programme Européen « Des fruits et des légumes à l'école ».

Après 3 mois d'attente, France Agrimer a validé l'agrément afin de fournir aux enfants de l'école de Trémolat des fruits frais à chaque récréation.

Ce programme a plusieurs objectifs : Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants à la diversification alimentaire, faire découvrir les fruits frais de saison, éviter la consommation d'aliments gras et/ou sucrés durant les récréations.

Au-delà de l'aspect nutritionnel une démarche pédagogique, par trimestre sera proposée aux enfants afin de leur faire connaître les fruits et légumes.

Ce dispositif sera mis en place dès la rentrée scolaire de janvier 2018. Les parents d'élèves n'auront donc plus besoin de fournir un goûter pour leurs enfants.

### UN CHAMPION À TRÉMOLAT !

C'est avec une grande fierté que nous avons appris, qu'un élève du RPI et habitant de Trémolat, Gaston VOCANT, 8 ans, a obtenu le titre de champion d'Aquitaine de VTT 2017 dans la catégorie Poussins.

Les compétitions du TRJV (Trophée Régional des Jeunes Vététistes) se sont déroulées en Aquitaine en 7 manches et plusieurs épreuves dans chaque partie.

Aux résultats finaux, Gaston a obtenu les meilleurs résultats cumulés de toutes les épreuves. Il partage sa passion pour le vélo avec les copains du VTT Club Bergerac Périgord où il est licencié depuis 1 an. Nous lui souhaitons bonne chance pour les années à venir et tenons à le féliciter pour cette performance.



## Cartes Grises

Depuis le 6 novembre 2017, les préfectures ne traitent plus les certificats d'immatriculation. Vous devez maintenant effectuer vos démarches par internet pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire, une déclaration de cession de véhicule....

Pour toutes ces démarches rendez-vous sur : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes qui vous seront proposées.

Vous pourrez également faire la demande de vos certificats d'immatriculation auprès du garage DARNIGE AL Automobile.

## Bibliothèque

Nous vous rappelons que la bibliothèque est désormais ouverte les mardi de 10h30 à 12h ainsi que les vendredi de 16h30 à 18h.

Vous pouvez maintenant consulter la liste des livres disponibles sur le site « tremolat.fr » Rubrique service de la mairie / bibliothèque.

## Lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise

La FREDON Aquitaine a été désignée par l'Agence Régionale de la Santé Aquitaine comme opérateur dans le cadre du repérage, de la lutte et de la formation contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise en Aquitaine.

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Ces allergies commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre. L'Ambrosie à feuille d'armoise se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et préférentiellement dans :

- les sols nus et remaniés : chantiers, terrains vagues, voies de communication, (talus de routes, d'autoroutes et de voies ferrées, bords des rivières),
- les jachères, les cultures de tournesols, de maïs et de soja,
- les zones d'entrepôts de graines et fourrages,
- les jardins des particuliers.

Les actions préventives sont :

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés,
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambrosie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

Les actions curatives : L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie.

L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambrosie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambrosie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

Les précautions générales :

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambrosie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences. Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambrosie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

De nombreux acteurs doivent être sensibilisés à cette nouvelle problématique collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers.

## NAISSANCES

28 mars : Rafael, Maxime, Willy DUPONT  
13 août : Ismaël HAAS

16 octobre : Thomas PEREIRA SILVEIRA

## DÉCÈS et INHUMATIONS :

25 janvier : Jacques, Louis RICHARD

30 janvier : Francette Marie Thérèse Madeleine Berthe VEZIN née BONHOUR

18 mars : Emmanuel BOUYNAT

08 avril : Henriette, Fernande MICHEL née DEMAY

17 avril : Elisabeth, Thérèse, Marie FURET- COSTE

12 mai : Henri, MARTINEZ

21 mai : Germain, Jean MONZIE

27 mai : Yves SAINT- AMAND

21 octobre : Jean-Paul Roger EVANO

25 octobre : Jacques FILET

28 octobre : Vera POUJADE née VLASOVA

13 novembre : Elizabeth Winifred Ridley MARSDEN née BARKER

02 décembre : Guy, Jean, André TALLET

07 décembre : Claude, René, Guy CHAUVIÈRES

## AGENDA

### Festivités Aiver 2018

dim	31-déc	TREMOLAT	Réveillon - Comité des Fêtes
sam	6-janv	TREMOLAT	Vœux du Maire (invitation jointe)
jeu	11-janv	TREMOLAT	Galette - Rencontres et Loisirs
ven	19-janv	Calès	Quine - Amicale Laïque du RPI
sam	03-févr	TREMOLAT	Moules - Frites - Amicale de Pêche
sam	10-févr	Calès	Quine - Foot Entente Calès Trémolat
sam	03-mars	TREMOLAT	Quine - Amicale de Pêche
ven	23-mars	TREMOLAT	Quine - Amicale Laïque du RPI
sam-à lun	31/03-01-02/04	TREMOLAT	Fête de Pâques - Comité des Fêtes
dim	20-mai	TREMOLAT	Brocante - Vide Grenier- Florales - Club des Jeunes

## REMERCIEMENT GOUYASSOUS :

L'Amicale Laïque tient à remercier l'association des Gouyassous pour leurs dons en faveur des élèves du RPI Calès - Badefols - Trémolat - Pontours.

## TRÉMOLAT D'ANTAN

L'association «Trémolat d'Antan » arrive à l'achèvement de l'écriture de son livre sur Trémolat. Vous pouvez d'ores et déjà le pré-réserver auprès de Mme GERBOUT : 06 10 69 68 59 et Mme AUTEFORT : 06 77 00 93 12.

**Le secrétariat de mairie** est à votre disposition :

les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Fermé le mercredi

Tél: 05.53.22.80.17 / Fax: 05.53.22.89.38

Email: [mairie-tremolat@wanadoo.fr](mailto:mairie-tremolat@wanadoo.fr)

Site internet : tremolat.fr

N'hésitez pas à consulter le site pour être informés des actualités

## L'Agence Postale Communale

est à votre disposition :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h30

Tél : 05.53.23.21.74

## Informations municipales :

Rédaction : Éric CHASSAGNE - Florence QUIGNON

Impression : décembre 2017



## SOMMAIRE

Page n°1 :

HOMMAGE  
M. GUY TALLET

Page n°2 :

Vie COMMUNALE

- Cérémonie du 11 novembre
- Marrons grillés et vin chaud
- Elagage des arbres
- Salle des Fêtes

Page n°3 :

- Reprise concessions cimetières
- Correspondant Frelons

EN MAIRIE

- PACS
- Feux de jardin
- Permanence Electorale
- Recensement

Page n°4 :

ACTUALITÉS

- Alerte Citoyens
- Ecole

Page n°5 :

INFOS PRATIQUES

- Carte Grise
- Bibliothèque
- Lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise

Page n°6 :

ÉTAT CIVIL

Nos joies, nos peines

AGENDA

- Prochaines festivités
- Remerciements
- Trémolat d'Antan

COORDONNÉES

- Mairie
- APC



Monsieur  
le Maire reçoit  
le samedi  
après-midi sur  
rendez-vous

## HOMMAGE A Monsieur GUY TALLET

« Guy,  
Je crois que je peux m'adresser une dernière fois à toi avec un seul mot : MERCI !

Merci pour avoir consacré un temps considérable à tes semblables avec gentillesse, efficacité, discrétion voire abnégation. Tu as servi les causes auxquelles tu étais attaché : au premier rang desquelles le sport, joueur à Calès, dirigeant du club de Calès Trémolat, président du club de Trémolat. Tu as arpenté les terrains de la région de nombreuses années quelques fussent les conditions météorologiques, encourageant les uns réconfortant les autres, gardant toujours un œil avisé sur les matchs nationaux et internationaux. Tu as su animer nos villages, à cette même période, en lançant les jeux inter-villages. Des années durant, nous nous sommes amicalement confrontés aux communes voisines pour le plus grand plaisir des spectateurs et des participants.

Ton parcours de vie a été tout à ton image, efficace et discret :

Né sur la ferme familiale à Badefols entre ta sœur et tes deux frères, tu as rapidement connu le labeur paysan qui modèle un travailleur. Cette efficacité, tu l'as mise au service d'une entreprise toute proche : Provende Viallet dont les produits alimentaires toutes catégories d'animaux dans le sud-ouest. Les journées commençaient très tôt le matin et que ce soit à la fabrication, à l'ensachage ou à la livraison, tu ne ménageais pas ta peine. Au début, les matières premières étaient livrées en sac de 100 kg qu'il fallait manipuler à la main, puis l'entreprise s'est développée et modernisée. Enfin, vint le moment où il a fallu assurer la succession de cette entreprise familiale, et là ne reculant pas face aux responsabilités, tu es entré, avec un autre collègue, au capital de la société et vous avez assuré la gestion et la production des aliments du bétail réputés pour leur qualité.

Dans ce parcours, tu ne t'es guère écarté de l'axe Badefols Trémolat, hormis pour épouser Colette à Sainte Alèvre mais rapidement revenir s'installer à Trémolat, dans le bourg. C'est là, que Martine est arrivée dans la famille suivie, quelque temps après, de Sylvie.

A l'issue de cette vie bien remplie qui t'as donné le bonheur d'accueillir 5 petits enfants : Amandine, Aurélie, Coralie, Marie, Pierre, et un arrière-petit-fils Léonard, dont tu étais si fier mais que tu n'as eu le temps de prendre dans tes bras, tu t'es engagé pour ton premier mandat au côté d'Alain Campana dans la vie publique de Badefols en 1989. Le mandat suivant, tu lui succédais comme maire de Badefols et cela pendant 13 ans, avant de céder ta place et d'aider ton successeur en restant près de lui au conseil municipal. Tu as mené à bien nombre de dossiers à Badefols parmi lesquels l'assainissement collectif du bourg et l'installation d'une nouvelle boulangerie qui, comme souvent, ont nécessité de la persévérance.

Au fil du temps, c'est en voisin, en client, en collègue que j'ai appris à te connaître et qu'a grandi en moi cette estime pour toi, doublée d'un profond respect.

Et, c'est tout naturellement que je me suis fait un peu insistant pour te convaincre de nous rejoindre au conseil municipal de Trémolat. Et là, tu avais un statut, au-delà des titres électifs, celui du Sage que tout le monde écoute attentivement et sur l'avis duquel personne n'ose revenir... Les rudes à-coups de santé que tu as subi t'ont contraint à renoncer à des travaux trop physiques et t'ont rendu plus disponible pour la mairie.

Cette permanence que tu y tenais le matin a permis aux administrés d'avoir un interlocuteur compétent pour répondre à une question ou entendre une doléance et aider le secrétariat avec un avis éclairé sur la gestion de notre commune. Cela rassurait également Colette qui préférerait te savoir à la mairie plutôt que dans les bois ou derrière un motoculteur dans ton jardin...

Tu nous a quitté comme tu as vécu : nous avons participé ensemble à une réunion vendredi soir, tu as rejoint Colette et tu t'es installé devant un match de foot...

GUY, au nom de tous, ceux ici présents, ceux qui s'unissent à nous par la pensée ou la prière : MERCI... »